

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 3 (1867)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

LAUSANNE

15 NOVEMBRE 1867

3^e année.

N° 22.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE
et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 30 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son éspace. Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'administration et l'expédition du journal doivent être adressées à M. Estoppey, gérant de l'EDUCATEUR, à Lausanne, et tout ce qui regarde la rédaction, y compris les journaux d'échange, à M. le professeur Daguet, à Neuchâtel.

SOMMAIRE. — Manuel de pédagogie (suite). — La Société des instituteurs suisses. — Procès verbal de la commission des études établie à Fribourg en 1848. — Correspondance sur les glossaires roumains. — Nécrologie (M. A. Perdonnet). — Chronique scolaire. — Anecdote.

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION

CHAPITRE VI

Art de l'Enseignement ou Didactique. — Didactique spéciale.

(Suite.)

§ 75. *Comptabilité.* — Au calcul d'une part et à l'écriture de l'autre se rattache la comptabilité ou tenue des livres. Dans la plupart des ouvrages français et allemands, relatifs à la pédagogie, la comptabilité ne se trouve pas rangée au nombre des objets de l'enseignement primaire professionnel. En effet, la comptabilité sérieusement étudiée est une chose trop abstraite pour des enfants.

Il y a, comme on sait, la comptabilité en partie simple et en partie double. La comptabilité se divise aussi en individuelle, domestique, agricole, industrielle, commerciale et administrative. Mais les écoles primaires, en général, ne comportent que la première partie des éléments de cette étude, à moins que le milieu industriel et commercial où elles se trouvent ne réclament un développement spécial de cette branche de l'enseignement.

La méthode à suivre est toute intuitive. Le maître commence par tracer au tableau un formulaire de compte, afin de montrer aux élèves la manière de s'y prendre pour la réglure et dressera ensuite un compte de leurs recettes et dépenses personnelles. La comptabilité de la famille aura ensuite son tour. Cette étude est déjà plus compliquée et demande des rubriques à part, sinon des livres distincts.

Un grand avantage de cet enseignement, c'est de donner aux enfants le goût de l'ordre, de l'exactitude, l'idée de l'économie et de l'épargne, la nécessité de se rendre compte et de subordonner ses dépenses à ses recettes. On ne manquera pas de lui faire toucher du doigt la cause de la ruine de tant de familles et de la faillite de tant de maisons de commerce.

§ 76. *Notions de physique et d'histoire naturelle.* — C'est à dessein que nous employons ce nom d'*histoire naturelle*, de préférence au terme trop ambitieux, selon nous, de sciences naturelles qu'affectionnent quelques écrivains plus naturalistes que pédagogues. La science de la nature proprement dite est à la fois trop vaste et trop compliquée pour être sérieusement abordée à l'école primaire. Les classifications systématiques et la terminologie savante, pas plus que les définitions, ne sont du ressort de l'enseignement primaire. L'*histoire naturelle* et la *physique* d'une école primaire se réduisent à l'explication des objets et des phénomènes les plus ordinaires. Un petit nombre de faits bien observés constituent le fonds *positif* de cet enseignement. A cette tendance pratique il faut joindre une tendance formelle ou idéale qui révèle à l'enfant le côté pittoresque et esthétique de la nature. Du sens du beau au sens religieux il n'y a qu'un pas. « La création est un livre ; qui peut y lire comprendra la gloire du Créateur. » Cette initiation est d'autant plus essentielle que l'enfant, comme beaucoup d'hommes sans culture ou

dont l'esprit est occupé par les travaux manuels, passe souvent devant les plus beaux sites ou regarde les spectacles les plus ravissants sans admiration aucune. C'est à ce dédain pour la nature qu'il faut peut-être attribuer et cet esprit de destruction qui s'empare de la jeunesse et la cruauté précoce que les enfants montrent parfois envers les animaux. « La faculté de sentir le beau, dit le célèbre prédicateur Saurin, est un privilège de l'humanité et un des attributs les plus élevés de sa nature. »

La meilleure méthode pour l'enseignement de l'histoire naturelle, c'est celle que nous avons recommandée pour initier les jeunes gens à la géographie. Il faut montrer les plantes à l'enfant, non dans un herbier, mais dans la vallée, dans les ravins, sur la colline, où elles se montrent dans tout leur éclat et toute leur splendeur. Ces excursions éveilleront le goût des collections : collections de plantes, d'insectes, de minéraux. Les notions de botanique occuperont le premier rang, et on aura surtout soin d'apprendre aux enfants à distinguer les plantes vénéneuses des plantes utiles. Que de choses on peut apprendre aux enfants tout en se promenant avec eux et en se jouant, pour ainsi dire, sans y mettre le moins du monde de prétention, ni d'appareil scientifique. Une seule leçon de ce genre vaut vingt leçons d'explications orales ordinaires. Quant aux dictées que se croient obligés de faire quelques instituteurs, nous estimons qu'elles sont plus nuisibles qu'utiles à l'enseignement élémentaire de l'histoire naturelle.

Il en est de même des notions de physique. Les lois qui président au mouvement des corps ne seront jamais mieux comprises que lorsqu'elles seront éclaircies par de petites expériences. La littérature allemande possède de très bons ouvrages sur l'enseignement élémentaire de l'histoire naturelle. Dans l'un de ces ouvrages tout l'enseignement se rattache à ces quatre questions :

- 1^o Que suis-je et comment suis-je ?
 - 2^o Qu'ai-je autour de moi, quels sont les objets qui m'environnent ?
 - 3^o Qu'ai-je sous mes pieds ou qu'y a-t-il au-dessous de moi ?
 - 4^o Qu'y a-t-il au-dessus de moi ?
- A la première question se rattachent des notions de physiologie

et d'hygiène. On fait connaître à l'enfant les diverses parties de son corps et les précautions à prendre pour conserver l'intégrité de ses organes, etc. Le maître se servira avec avantage ici de la méthode socratique ou inventive, qui suppose non une réponse étudiée et apprise par cœur, mais tirée de l'intelligence, de la réflexion enfantine.

A la seconde question : qu'ai-je autour de moi ? se rattache l'étude des animaux (zoologie), des plantes (botanique) et du monde en général (cosmographie). Comme il apprend aux enfants à distinguer les plantes vénéneuses des plantes utiles, potagères, légumineuses, médicinales, le maître leur parlera aussi des animaux nuisibles par opposition aux animaux utiles. Il saisira cette occasion de faire la guerre aux préjugés qui ont longtemps régné à l'endroit de certains oiseaux utiles et non nuisibles à l'agriculture.

A la troisième question : qu'y a-t-il sous mes pieds ? se rattachent des notions sur la terre (géologie), les terrains, les insectes qui y grouillent (entomologie). L'agriculture, comme science, ne peut pas facilement être enseignée dans une école primaire ; mais que de directions utiles on peut donner aux enfants sur la manière de cultiver les divers terrains, sur l'entretien des animaux domestiques, etc.

La quatrième question : qu'y a-t-il au-dessus de moi ? amène le maître à donner aux élèves quelques notions de physique et d'astronomie populaires. Les explications données sur les astres auront pour avantage de dissiper les préjugés relatifs à certaines influences de la lune et des étoiles en général. On fera comprendre aux enfants la distinction à faire entre l'astronome, qui est un véritable savant, et l'astrologue, ce faux savant si plaisamment mis en scène par La Fontaine. L'explication des astres conduira naturellement à l'étude de l'air et de certains phénomènes physiques, comme la pluie, la rosée, la neige, la grêle, la foudre, l'arc-en-ciel, les trombes, les aérolithes, etc.

REMARQUE.

Il y a beaucoup de livres utiles pour l'enseignement de l'histoire naturelle et de la physique populaires. Outre les livres bien connus sous le nom de *Maitre Pierre*, nous citerons l'histoire naturelle de Saucerotte, celle de Delafosse, et, dans un ordre plus savant ou plus élevé, les études de la nature de Hollard, de Cousin-Despréaux. Parmi les monographies,

une des plus instructives est le livre de M. Pagnard sur les animaux nuisibles ou utiles à l'agriculture. Les lectures agricoles de Tschudi devront être familières à l'instituteur, à celui des campagnes surtout, qui y trouvera une instruction saine et appropriée aux besoins de notre population.

(A suivre.)

A. DAGUET.

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS SUISSES

C'est en 1810, du vivant de Pestalozzi, que l'idée vint de fonder une société d'instituteurs suisses. Une première réunion eut lieu à Lenzbourg. Mais cette réunion peu nombreuse trouva un obstacle insurmontable dans les évènements de 1813 et 1814 et les temps de la restauration qui suivirent.

La révolution de 1830, en donnant un grand élan à la vie politique, imprima aussi à la vie scolaire une impulsion salutaire. De nouvelles lois sur l'instruction publique furent élaborées dans plusieurs cantons. Des écoles normales furent créées. Des hommes influents, magistrats, ecclésiastiques, philanthropes, vouèrent leur attention aux intérêts scolaires. Mais la prédominance des questions politiques et les troubles qui agitèrent plusieurs cantons, ajournèrent la réalisation des vœux émis en 1810.

Enfin en 1843, M. Augustin Keller, directeur de l'école normale d'Argovie, publia un nouvel appel ensuite duquel une nouvelle réunion eut lieu à la Kreuzstrasse; des statuts furent élaborés et Winterthour désigné pour le lieu de la prochaine réunion.

De nouvelles dissensions politiques et confessionnelles, la guerre des corps francs et celle du Sonderbund qui en résultèrent, ajournèrent encore une fois la fondation définitive d'une société suisse, et les décisions prises à la Kreuzstrasse restèrent sur le papier jusqu'en 1849, où les instituteurs de Bâle-Campagne prirent l'initiative d'une nouvelle assemblée qui eut lieu à Lenzbourg le 30 juin. 225 instituteurs de presque tous les cantons étaient présents à cette réunion mémorable. Formés en cortège, les instituteurs se rendirent au son des cloches à l'église, où M. Keller prononça un discours d'ouverture, dans lequel on remarquait les paroles suivantes : « Ce que nous voulons, c'est que les instituteurs ne soient ni des gardes du corps et des serviteurs de la hiérarchie, ni des esclaves de l'Etat, ni des membres d'une caste égyptienne, mais qu'ils se considèrent comme formant une partie de la bourgeoisie générale, ayant avant tout souci de l'avenir. L'école ne doit pas révolutionner, mais réformer. Soyez fidèles à notre peuple et l'école lui sera chère et sacrée. » Des statuts furent éla-

borés et la publication d'un organe décida. Mais cette fois encore, malgré toutes ces belles apparences, la société des instituteurs ne tint pas ses promesses. L'année 1852, dans laquelle devait avoir lieu la réunion générale, se passa sans que celle-ci eut été convoquée.

L'assemblée de Birr, le 31 août 1854, au tombeau de Pestalozzi, ne réunit que 135 instituteurs. En revanche, l'organe annoncé parut enfin en 1856 sous la rédaction de MM. Grunholzer et Zaehringer et trouva d'abord un assez grand nombre d'abonnés. Mais ce nombre diminua déjà beaucoup en 1857.

En 1858, une nouvelle assemblée générale eut lieu à Lucerne, sous la présidence de M. Dula, et discuta la question des obstacles que rencontrait l'éducation populaire. On y décida aussi la nomination d'une commission chargée de dresser une liste des ouvrages destinés à la jeunesse. Mais 85 membres seulement prirent part à cette session.

La 4^e session, à Zurich, présidée par M. le directeur d'école Friess (13 et 14 octobre 1861) réunit par contre le nombre imposant de 430 instituteurs. Mais la moitié au moins appartenaient au canton de Zurich. Pour la première fois les instituteurs purent être réunis pendant deux jours dans des conférences à part organisées pour les maîtres d'écoles normales, les maîtres secondaires, les instituteurs attachés aux écoles professionnelles et pour les maîtres de gymnastique. La feuille *mensuelle* de pédagogie, qui paraissait depuis 1857 sous la rédaction unique de M. le recteur d'école Zaehringer, fut transformée en feuille *hebdomadaire* et parut, à dater du 1^{er} de l'an 1862, sous la rédaction de MM. Zaehringer et Bosshard et sous le titre de *Gazette des instituteurs suisses*. La décision prise à Zurich de ne considérer comme faisant réellement partie de la société que ceux qui paieraient l'abonnement de la feuille pédagogique fut favorable et au journal et à la société qui ne compta pas moins de 1581 sociétaires abonnés. Mais ce chiffre retomba l'année suivante à 1000. Une autre question importante traitée à Zurich fut celle de l'opportunité et de la possibilité d'une centralisation quelconque de l'instruction publique en Suisse. Elle n'eut d'autre effet pratique que la demande adressée au Conseil fédéral de créer une section pédagogique à l'Ecole polytechnique, demande jusqu'à ce jour restée sans résultat. Aux discussions et aux travaux, la réunion de Zurich mêla les excursions joyeuses et les fêtes qui ont fait des jours de Zurich et de Küsnacht les plus beaux moments de la société helvétique des instituteurs.

La 5^e session, tenue à Berne, sous la présidence de M. Antenen, les 9 et 10 octobre 1863, devait être aussi une des plus imposantes qui eussent eu

lieu jusqu'alors. Plus de 500 instituteurs étaient présents à cette réunion, véritable congrès divisé en un plus grand nombre de sections encore que la session de Zurich et à laquelle on avait eu l'heureuse idée de joindre une exposition scolaire, qui sans être grandiose comme on l'avait d'abord désiré, ne laissait pas d'être instructive et intéressante. La Suisse française, qui n'avait pris jusque là qu'une assez faible part aux assémbées générales des instituteurs allemands et n'avait guère compté d'autre organe que M. le directeur d'école Péquignot, à Birr, et M. Daguet, à Lucerne, était représentée à Berne par un certain nombre d'instituteurs Neuchâtelois, Fribourgeois, Vaudois, Genevois et du Jura bernois. Des décisions utiles furent prises dans cette réunion. On y décida entr'autres l'élaboration d'un livre illustré pour l'enseignement élémentaire de la langue. Le spécimen de description statistique géographique et historique (*Heimat Kunde*) que soumit Bâle-Camgne fut déclaré un modèle. Mais on apprit avec regret la retraite de M. Zähringer comme rédacteur de la feuille pédagogique. Il fut remplacé en 1864 par MM. Thomas Scherz et Bosshard, puis par M. Th. Scherz tout seul en 1865.

Cette année 1865, l'assemblée générale eut lieu à Soleure sous la présidence de M. le landammann Vigier. Cette 6^e session comptait 400 instituteurs, dont une vingtaine de la Suisse française. Entr'autres discussions et travaux qui signalèrent cette session, nous citerons la requête tendant à obtenir la création d'un établissement propre à former des instituteurs d'écoles secondaires et de districts.

Tel est en somme et très en raccourci le tableau des diverses phases de la société des instituteurs suisses, tel que nous l'offre un compte-rendu intéressant publié par la *Gazette suisse des instituteurs* et que nous n'avons guère fait qu'abréger. Ce coup d'œil rapide jeté sur l'origine et la marche de la société helvétique des instituteurs est la meilleure introduction à mettre en tête du récit de la session qui vient d'avoir lieu à St.-Gall sous la présidence de M. le landammann Säxer, directeur de l'instruction publique de ce canton et à laquelle plus de 800 instituteurs ont pris part. Jamais encore un aussi grand nombre d'instituteurs n'avaient été réunis.

(A suivre.)

Procès-verbal des délibérations de la commission des études établie à Fribourg en 1848.

Pour répondre au vœu qui nous a été exprimé par quelques hommes d'études, nous commençons aujourd'hui la publication du procès-verbal des séances de la commission nommée en 1848 pour réorganiser tout le système de l'instruction publique, détruit par les événements poli-

tiques dont le canton avait été le théâtre en novembre 1847. Cette commission siégea pendant les mois de janvier et février et se réunissait dans la cellule même du Père Girard, qui en avait été créé président par arrêté du nouveau gouvernement. Les autres membres sont indiqués dans le procès-verbal lui-même. Nous donnons d'autant plus volontiers la publicité à ce *document* que les bruits les plus absurdes ont été répandus et accrédités à ce sujet. Au point de vue de la pédagogie, ces discussions dirigées par un homme comme le Père Girard et où régnaien des tendances divergentes, ne peuvent manquer d'avoir de l'intérêt et de l'utilité même. C'est aussi une page curieuse et importante de l'histoire de l'instruction publique dans le canton de Fribourg.

Un fait important pour l'appréciation des idées émises par M. Daguet au sein de la commission, c'est que ce membre était alors directeur de l'école normale du Jura bernois et ne songeait nullement à quitter ce pays et à échanger une position aussi paisible qu'avantageuse contre les hasards d'une campagne comme celle qui commençait au milieu des éclairs et des tonnerres du Sinaï révolutionnaire.

I^{re} SÉANCE (du 20 janvier).

Présidence du *Père Girard*.

Membres : MM. Daguet, vice-président, Dr Berchtold, Prat, Meyer, curé.

La commission commence par décider qu'on se réunira de 2 à 6 heures.

La commission, ayant reçu la latitude de se compléter par les hommes de talent et d'expérience qu'elle jugerait à propos d'associer à ses travaux, s'adjoint M. Pasquier, inspecteur d'écoles, sur la proposition de M. Daguet.

Le Père Girard expose ses vues sur l'organisation de l'instruction publique en général et en particulier sur celle du collège qu'il voudrait voir maintenir sur ses bases traditionnelles, mais avec des modifications essentielles quant à l'enseignement. Il rend la commission attentive à la circonstance que le collège de Fribourg peut compter sur un revenu de 70 mille francs dont 36,000 fournis par l'Etat.

M. Daguet, appelé à émettre son opinion, craint que le maintien du collège sur ses bases traditionnelles ne soit pas en harmonie avec les circonstances au milieu desquelles se trouve le pays. Il éprouve une autre crainte, celle que la persistance de deux écoles rivales comme l'étaient et le seront probablement encore l'école moyenne et le collège, n'ait de fâcheux effets pour l'éducation des jeunes gens d'abord, et pour le pays ensuite. A deux établissements rivaux et peut-être hostiles, M. Daguet

préférerait une école unique, une école cantonale, à l'instar de celles qui existent dans les cantons allemands, et où les deux tendances, classique et industrielle, sont représentées par des sections et forment un tout placé sous la même direction. La création d'une école normale lui paraît être aussi de rigueur ; elle pourrait former une section de l'établissement central.

Cette jonction de l'école normale aurait des avantages au point de vue de l'instruction et quant à la moralité, il ne pense pas que le séjour de la ville soit nécessairement pernicieux aux élèves. On peut prendre des précautions à cet égard. L'unité de la république serait ainsi fondée sur une école vraiment centrale, image et expression de toutes les parties du peuple fribourgeois.

M. Prat, directeur de l'école moyenne, croit la distinction des écoles préférable. Le collège et l'école moyenne ont des tendances trop distinctes pour former un tout. Quant à l'école normale, M. Prat voudrait la placer dans un village, comme Matran, assez rapproché de la ville pour jouir des avantages de la proximité et cependant assez éloignée pour échapper aux distractions et aux dangers qu'offrent pour la moralité des élèves une agglomération considérable d'habitants. Un omnibus ferait le service pour le transport des professeurs.

Le Père Girard voudrait établir une distinction fondamentale entre les écoles urbaines et les écoles normales, comme d'ailleurs la nature des choses le réclame. Il ne verrait aucun inconvénient à ce que les élèves instituteurs destinés aux villes reçussent leur instruction au chef-lieu. Il n'en est pas de même des élèves destinés aux campagnes.

M. Daguet. Il en est ainsi en Prusse ; mais deux écoles normales, c'est beaucoup pour un petit pays.

M. Prat propose la création d'une commission des études, *inamovible*, et partant distincte des pouvoirs politiques.

M. Daguet voudrait une commission permanente des études, mais non *inamovible*, et purement consultative. Tout en proposant un établissement unique, il voudrait cependant que chaque section eut son chef. Le directeur de la section industrielle ou technique serait par exemple sous-recteur de l'établissement unique, dont le directeur de la section littéraire serait le recteur.

M. Prat demande que l'éducation soit religieuse et qu'on le proclame hautement. Il désire que les droits de l'évêque en matière d'enseignement soient reconnus et respectés.

Le Père Girard désire autant que ce soit une éducation reli-

gieuse, mais ne comprend pas l'opportunité de cette déclaration en ce moment. MM. Daguet et Berchtold se prononcent dans le même sens.

La proposition n'étant pas appuyée, tombe, et la première séance est levée. (A suivre.)

Correspondances sur les glossaires romands.

Monsieur le rédacteur de l'*Educateur*,

Une phrase du numéro 17 de l'*Educateur* me met la plume à la main. En parlant du Glossaire neuchâtelois, M. X. Kohler insinue que le Jura bernois et le Valais ne sauraient tarder beaucoup à donner leur glossaire. Si cette idée est plus qu'un désir et si messieurs du Jura bernois sont décidés à travailler à un glossaire, qu'il me soit permis de dire un mot.

Je crois que pour une publication comme un glossaire (publication que j'envisage de première utilité pour un régent), le concours de la plus grande partie des hommes qui s'occupent de la langue, est nécessaire afin que la chose arrive à bien. Il est peu probable qu'un seul homme, quels que soient d'ailleurs ses talents et son érudition, puisse ne pas oublier quelque chose, surtout dans un pays habité par des populations différentes d'occupations, d'habitudes, de mœurs, comme le Jura bernois ou Neuchâtel. Les instituteurs sont bien placés pour s'intéresser à une œuvre de ce genre, et en ayant à leur tête un ou plusieurs hommes intelligents et dévoués, ils pourraient, sans grand travail, arriver à un résultat très satisfaisant. Car la mine est à leur porte : personne peut-être plus qu'un écolier n'a un bagage aussi complet de locutions du terroir, de ces expressions qui font le désespoir des maîtres et qui résistent souvent à dix ans de classe. L'instituteur, tout en restant le correcteur du langage de ses élèves, n'aurait qu'à prendre des notes au fur et à mesure que l'occasion s'en présenterait. Il y aurait bientôt de quoi faire un glossaire. Il faudrait indiquer si une expression est employée dans une ou plusieurs localités ; le travail acquerrait par cela un intérêt d'un genre particulier. Le pays se trouverait ainsi représenté tout entier dans l'ouvrage, — ce qui n'a pas eu lieu pour l'ouvrage de J. Bonhôte ; car j'ai de bonnes raisons de croire que si la partie du canton de Boudry au Landeron a été bien partagée dans le glossaire neuchâtelois, il n'en est pas de même pour les Montagnes, en général, pour la Béroche, etc. — On aurait aussi évité des oublis qui frappent toujours désagréablement dans un ouvrage auquel trop souvent on a la prétention de tout demander. J'en citerai quelques-uns que j'ai notés dans la lettre C.

M. Bonhôte ne donne que le sens figuré et trivial du mot *cuite* (état d'i-

vresse); mais le mot cuite est employé par tous les paysans qui possèdent des cerisiers, et ne pourrait être remplacé que par une périphrase gênante; une cuite, c'est la quantité de cerises que l'on met chaque fois dans l'alambic et qui doit produire un nombre déterminé de bouteilles d'eau de cerise. — Le mot *chotte* se dit *sotte* aux Montagnes et n'est pas seulement synonyme de l'expression de *mettre à couvert*; il désigne aussi les grands sapins isolés de nos pâturages, où les vaches des fruitières se mettent à l'abri durant les gros temps; cette expression: *une sotte*, n'est pas à dédaigner, puisque nous n'avons en français rien qui désigne d'une façon particulière ces arbres que tout habitant du Jura connaît dès sa jeunesse et auquel souvent les croyances populaires rattachent des légendes ou des récits. En parlant de *fruitière*, M. Bonhôte a négligé de nous donner dans son explication de ce mot, le sens de la dénomination de *fruitière* employée dans le Jura romand; le mot *fruitière* dérive d'une ancienne expression des paysans qui envoyait des vaches dans les hauts pâturages, ils appelaient cela *mettre à fruit*, expression qui n'a pas besoin d'explication. — Le mot *chapelet pers* sans *s* détruit une charmante expression pour désigner la mésange bleue, les mots *pers*, *perse* étant dans le vieux français synonymes de *bleu*; cette expression *chapelet pers* est le pendant du mot *cardinolet* (que je n'ai pas trouvé dans le glossaire neuchâtelois) par lesquels les gens de la campagne désignent le chardonneret: peut-on trouver quelque chose de plus frais dans le langage populaire que ces deux noms d'oiseaux: *petit oiseau bleu* et *petit cardinal*.

Je ne veux pas multiplier les citations: je tenais à donner un conseil à nos amis du Jura bernois et à dire que si le concours des instituteurs neuchâtelois avait été demandé, des omissions de ce genre n'auraient pu avoir lieu; on a réclamé leur concours pour amener des souscriptions, nous nous serions plu à faire davantage.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération et mes meilleures salutations.

La Sagne, 6 septembre 1867.

Fritz CHABLOZ.

Certaines observations de M. Chabloz ne manquent pas de justesse. Nous avons cependant quelques réserves à faire. Le mot de *fruitier*, par exemple, que l'on emploie pour le nom français de fromager, vient du patois *fre*, qui veut dire *fruit fromage*, comme l'a déjà fait observer M. Ayer dans l'excellente dissertation sur le patois, insérée dans la publication pittoresque intitulée: *Autour des deux Lacs* (Sandoz et Delachaux, éditeurs, 1865).

Les gens de la campagne appellent en patois le chardonneret *chardinolet*, *cherdinolet*, et peut-être aussi *cardinolet*, qui ne sont que des altérations du premier nom et ne renferment point du tout une allusion au nom de *cardinal*; car nos gens connaissent très peu les princes de l'Eglise et savent encore moins quelle est la couleur de leur costume.

Nous ajouterons que l'œuvre de M. Bonhôte a été faite en collaboration de bon nombre d'instituteurs, de professeurs, etc., etc., ce qui signifie, non que l'ouvrage est sans défaut, mais que l'auteur s'est entouré de plus de renseignements que ne paraît le supposer M. Chablop.

On nous écrit de Morat, sur le même sujet :

« J'ai lu avec intérêt le compte-rendu du *Glossaire neuchâtelois*; mais je ne puis m'empêcher de faire observer que notre ami et collègue du Porrentruy, M. Kohler, fait une omission que je crois de mon devoir de signaler. Bien avant MM. Humbert et Gallet, feu M. le professeur Develey, de Lausanne, publia un glossaire sous le titre *Observations sur le langage du Pays du Vaud*, petit ouvrage qui a d'autant plus de valeur qu'il a été, si je ne me trompe, le premier de ce genre. Cet opuscule ne mérite point de tomber dans l'oubli. Indépendamment de son utilité comme *glossaire*, on y trouve d'autres leçons, entr'autres une modestie charmante dans les préfaces; puis la seconde édition est suivie de deux spirituelles critiques, qui tout en ayant l'air de blâmer M. Develey, abondent dans son sens : l'une est de M. D. de Trey, de Payerne ; l'autre a pour auteur M. L. Cassat, de Lausanne.

» Enfin cette seconde édition (1824) se termine par une délicieuse pièce de M. Gaudy-Lefort, poète genevois bien connu, intitulée les *Remueurs*, et qu'on pourrait, à mon avis, regarder comme le premier glossaire fait à Genève.

» J. HALDY. »

NÉCROLOGIE

M. Auguste Perdonnet.

Les journaux français nous ont appris la mort de M. Auguste Perdonnet, directeur de l'école centrale des arts et manufactures, membre du conseil d'administration du chemin de fer de l'Est, président de l'Association polytechnique et chevalier de la légion d'honneur.

« Toute la France, dit le *Manuel général de l'instruction publique*, sait » avec quel dévouement M. Perdonnet a fondé depuis 40 ans des conférences, des cours publics, des bibliothèques. M. Perdonnet était d'autre part un de nos ingénieurs les plus distingués, et son nom restera attaché à la création des chemins de fer en France. »

La Suisse doit associer ses regrets à ceux de la France, car M. Perdonnet, digne héritier de M. Vincent Perdonnet, de Lausanne, et élève de Pestalozzi, est un des Suisses établis à l'étranger qui se sont le mieux souvenus de leur patrie et sont restés les plus fidèles à son culte. Nous citerons entr'autres les sacrifices faits par MM. Perdonnet pour la publication de l'histoire de la Suisse de Jean de Muller et de la continuation de cette histoire par notre illustre historien Charles Monnard.

M. Perdonnet a publié plusieurs écrits importants parmi lesquels un Traité élémentaire des chemins de fer (1843, en 3 vol.). Il a donné aussi un grand nombre d'articles au journal et au dictionnaire de l'*Industrie*.

M. Perdonnet était né en 1801.



CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHATEL. — Les 23, 24 et 25 octobre derniers ont eu lieu au chef-lieu et dans le bâtiment de l'académie les examens pour le certificat d'aptitude aux fonctions de l'enseignement primaire et secondaire. Un jury nombreux composé d'une douzaine de professeurs et de plusieurs dames examinatrices dirigeait les diverses épreuves sous la présidence du directeur de l'instruction publique. 26 aspirantes et 4 aspirants ont subi l'examen. Le jury, après examen attentif des travaux et des notes obtenues dans les examens oraux a proposé d'accorder le certificat ou brevet de première classe à 12 des aspirants ; le brevet de seconde classe à tous les autres sauf deux qui ne recevraient, selon le préavis, que le brevet de 3^e soit de sous-maitre ou de sous-maitresse. L'examen d'automne 1867 dénote un progrès réel, surtout en ce qui concerne la langue et la composition. L'analyse littéraire en particulier a bien réussi.

VAUD. — Les lecteurs de notre feuille apprendront avec plaisir que la nouvelle d'un de nos collaborateurs, M. F. Maillard, instituteur à l'école moyenne de Nyon, nouvelle qui, comme nous l'avons dit dans la chronique de notre n° 18, a été couronnée par la Société vaudoise d'utilité publique, paraîtra le 10 décembre prochain, à Lausanne. Elle est intitulée : Jacques Dubar, et se recommande par la simplicité du récit et la pureté de la morale. La direction de l'instruction publique du canton de Vaud en demande 200 exemplaires à l'auteur pour la répandre dans les écoles. Dès qu'elle aura vu le jour, nous en rendrons compte à nos lecteurs, envers lesquels nous avons encore plusieurs dettes de ce genre à acquitter.

BERNE. — La fusion des deux feuilles pédagogiques de ce canton, intitulées : la *Schulzeitung* et le *Schulfreund*, a été décidée et s'opérera pour l'année 1868. La *Schulzeitung* date de l'an 1858 ; le *Schulfreund* de 1861. Dans le principe chacune des deux feuilles représentait un système différent, chacune d'elles représentait une période de l'école normale et une des révolutions de cet établissement. Le *Schulfreund*, c'était le drapeau de l'école normale de 1852 à 1860, en opposition à la *Schulzeitung* le drapeau de la nouvelle école. Et si cet antagonisme ne se traduisit pas en hostilités flagrantes, on en est redouble au bon esprit et au tact des deux rédacteurs. Aussi petit à petit les aspérités se sont-elles adoucies. Dans la réunion du 12 octobre, composée de plus de cent personnes, le programme de la feuille nouvelle a été adopté et peut se résumer dans la phrase suivante :

« La nouvelle feuille a pour principe le progrès, un progrès décidé mais réfléchi dans toutes les parties de la vie intellectuelle. » Un comité de onze membres a été nommé pour s'occuper de la question du journal et de la rédaction. Dans ce comité siégent MM Ruegg, directeur de l'école normale, Antenen, Egger, König, Langhans, Monnig, etc., etc. L'objet principal sera le choix d'un rédacteur en chef.

GRISONS. — La conférence cantonale des instituteurs de ce canton s'est réunie à Coire le 1^{er} octobre dernier. 100 membres, hommes d'école et amis de l'instruction, étaient présents. La salle du Grand Conseil avait été mise à la disposition du corps enseignant. M. le directeur de l'école normale Largiader présidait la réunion et ouvrit la séance par un discours dans lequel il exprima le désir : 1^o de voir augmenter l'allocation minime de 6000 fr. que l'Etat repartit entre les communes pauvres ; 2^o de voir se prolonger la durée de la fréquentation des écoles ; 3^o d'obtenir de l'Etat un appui plus efficace en faveur des conférences locales ; 4^o d'obtenir un meilleur matériel d'école pour les écoles normales ; etc. On y a discuté ensuite vivement et quelquefois même avec une certaine virulence la question des écoles complémentaires ou de perfectionnement (*Fortsbildungsschulen*) et on décida de s'adresser au Conseil d'éducation pour obtenir si c'est possible du Grand Conseil un crédit en faveur des écoles de perfectionnement. La réunion de Coire offrait cela de particulier qu'on y a parlé en trois langues, l'allemand, l'italien et le romanche.

FRANCE. — Deux cartes curieuses ont été publiées dernièrement. L'une est celle de la *France sachant lire*, l'autre celle de la *France sachant écrire*. La France sachant lire présente les départements classés d'après le nombre des époux (hommes et femmes) qui, en 1866, n'ont pu signer leur acte de mariage. La carte est teinte de cinq couleurs différentes : *jaune clair* pour les départements où le nombre des époux incapables de faire autre chose qu'une croix varie de zéro à cinq sur 100 ; *bleu* pour ceux où la proportion des *illétrés* (on devrait dire des ignares) est entre 5 et 10 sur 100 ; *rouge* pour ceux où elle est entre 10 et 20 ; *violet* pour ceux où elle flotte de 20 et 30, et *noir* enfin pour ceux où les citoyens français, en qui réside la souveraineté nationale, offre l'humiliant spectacle de 30 à 75 pour 100 d'entr'eux incapables de signer leur nom. Cette teinte *noire* s'étend sur l'énorme espace de 55 départements. Dans 21 départements, tous situés à l'ouest et au sud de la Loire, sauf les trois départements de la péninsule bretonne, la moitié et jusqu'aux trois quarts des ménages formés en 1866 ont été hors d'état de signer leur acte de mariage. En revanche, plus on se rapproche de la frontière de l'est, plus les teintes s'éclaircissent. Les huit départements où le chiffre des illétrés est le moindre sont les deux départements de l'Alsace et les quatre départements de la Lorraine (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle, Meurthe, Meuse, Vosges), plus la Haute-Marne et le Doubs.

L'autre carte, la *France sachant écrire*, présente les départements classés d'après le degré d'instruction des conscrits de la classe de 1866, figurant au tableau de recensements. Dans 9 départements le chiffre des conscrits absolument illétrés n'a pas dépassé 4 pour 100 ; ce sont la Meurthe, la Meuse, la Moselle, les Vosges (Lorraine), Jura et Doubs (Franche-Comté), Côte d'Or (Bourgogne) et Bas-Rhin (Alsace). Dans 14 départements la proportion a varié entre 5 et 9 ; dans 47, entre 10 et 20 ; dans 25, entre 20 et 30 ; dans 24, entre 30 et 50. 5 départements seulement offrent la

proportion de 50 illétrés et plus sur 100. Ce sont la Haute-Vienne et la Corrèze (Limousin); l'Allier (Bourbonnais); le Finistère et Morbihan (Bretagne).

L'auteur de ces deux cartes instructives est M. Manier.

La *Revue de l'instruction publique*, publiée chez M. Hachette, à Paris, à laquelle nous empruntons ces détails, fait observer que, malgré tout ce qui reste à faire, il y a progrès, puisque la liste du tirage au sort comprend tous les jeunes gens de 20 ans et que les *conscrits* de 1866 devaient avoir plus de 20 ans. On voit aussi que l'ignorance est plus grande chez les femmes que chez les hommes.

ITALIE. — Il résulte d'un tableau statistique que nous extrayons de l'excellente revue scolaire italienne intitulée : *Patria e Famiglia*, que la ville de Milan possède 141 classes élémentaires avec 9,357 élèves, 32 écoles du soir pour les hommes avec 2,555 élèves, 32 écoles du soir pour les femmes avec 1,627 élèves et 2 écoles supérieures avec 400 élèves; en tout, 207 classes peuplées de 13,639 élèves. Le nombre des hommes enseignants pour ces écoles est de 279. Les maîtres sont nommés après concours. Mais, comme le fait observer la revue précitée, autre chose est bien faire un examen, autre chose est bien faire une école. L'examen ne peut révéler qu'une des faces de la capacité enseignante.

A Venise, il y a 300 écoles fréquentées par 9,000 élèves sur 14,000 enfants que compte la ville. Mais il est à remarquer que, sur ces 14,000, un millier reçoit l'instruction sous le toit domestique, ce qui porte à 10,000 le nombre des élèves.

A chaque instant il paraît dans ce pays de nouveaux journaux scolaires. Deux nouvelles feuilles sont annoncées par la *Patria e Famiglia*; ce sont : le *Jeune Italien instruit dans la famille et l'école*, par le professeur Philippe Maranesi, à Faenza, chez Conti, et le *Supplément*, journal éducatif périodique par Angelo Cavalieri, de Trieste, un des vétérans de l'éducation populaire dans la péninsule.

AUTRICHE. — Un congrès des instituteurs autrichiens a été ouvert à Vienne en septembre sous la présidence de M. Bobier. La première question posée a été celle-ci : « Les écoles primaires en Autriche sont-elles ce qu'elles doivent être? » M. Gallistt, de Vienne, a pris le premier la parole. Il a blâmé sévèrement le système actuel, qui subordonnait les études aux intentions d'un état privilégié dans l'Etat. M. Lederer, de Pesth, a proposé de substituer au vieux programme des pédagogues allemands : catéchisme, calcul et écriture, cette nouvelle triade : science de Dieu, science du monde, connaissance des langues. Le congrès a adopté à l'unanimité cette résolution : « Les écoles primaires ne répondent pas à leur but. »

On s'est ensuite occupé de la question des réformes à introduire, et des applaudissements réitérés ont accueilli le discours de M. Binstorfer, de Vienne, qui a nié que le clergé eût un droit quelconque à la *tutelle des écoles*. Il a formulé ainsi ses propositions : 1^o Surveillance et direction de l'école par des instituteurs intelligents; — 2^o protection à accorder aux instituteurs par des dispositions légales, touchant leur nomination, leur destitution et leur traitement disciplinaire; — 3^o amélioration de leur sort matériel par la fixation d'un minimum de traitement et par des dispositions légales concernant leur avancement et leur retraite; — 4^o participation des instituteurs aux conférences officielles; — 5^o liberté complète dans

le choix de la méthode d'enseignement; — 6^e obligation de fréquenter l'école pour les enfants, depuis leur sixième jusqu'à leur quatorzième année.

Comme corollaire de ce programme, l'orateur demande : 1^o la réorganisation des écoles normales; 2^o la formation d'établissements destinés au développement scientifique des instituteurs pratiques.

Dans une seconde séance, le programme de M. Binstorfer a été admis à la presque unanimité, après avoir été complété par un amendement de M. Deinhart, portant que l'obligation de se servir pour l'enseignement de livres prescrits par l'autorité avait à cesser. M. Kohler a proposé la formation d'un comité permanent de soixante membres, qui serait chargé d'examiner les griefs, les désirs des instituteurs et de les communiquer aux autorités compétentes.

Dans une troisième séance, le congrès des instituteurs autrichiens s'est prononcé pour la gratuité de l'enseignement primaire, pour la formation d'associations d'enseignement et pour l'établissement d'un comité permanent.

PRUSSE. — Les établissements d'instruction publique à Berlin sont au nombre de 105 et les établissements privés de 104, en tout 209. Dans le nombre des premiers figurent 10 gymnases et 12 écoles réelles. Le nombre des hommes enseignants s'élève à 2373.

ANECDOTE SCOLAIRE

Dans la capitale d'un des principaux Etats de l'Allemagne, la maîtresse d'une école de jeunes filles avait l'habitude de faire lire des romans à ses élèves pendant la leçon d'ouvrages. Quand l'élève qui lisait arrivait à un passage que la maîtresse estimait dangereux, elle disait à l'élève de sauter cet endroit et de reprendre un peu plus loin la lecture de l'histoire. Mais quelquefois il arrivait qu'occupée de son ouvrage ou absorbée dans ses réflexions la maîtresse ne prit pas garde à la lecture et qu'on arrivât à un des passages jugés dangereux pour la vertu des jeunes filles; la lectrice alors s'arrêtait d'elle-même: « Mademoiselle, pardon, je crois qu'il y a là quelque chose. » — « Eh bien tourne le feuillet. » Le journal qui conte ce fait place la chose au siècle dernier.

Correspondance du journal.

Les membres de la délégation à l'exposition de Paris qui n'ont pas encore envoyé leur rapport au rapporteur général sont priés de le faire au plus tôt pour que le rapport puisse paraître cette année.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

L'HOMME, SA HAUTE ANTIQUITÉ, SON ORIGINE

ET LE

PROBLÈME DE L'UNITÉ DE SA RACE

Trois études critiques par M. Arnaud Saintes. — Paris, Dentu, libraire, et Jules Sandoz, à Neuchâtel.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE J.-L. BORGEAUD, ÉDITEUR